



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaumont, le 30 août 2023

Elections Sénatoriales – Dépôt des candidatures

Le premier tour des élections sénatoriales se déroulera en préfecture de la Haute-Marne le dimanche 24 septembre 2023, de 8h30 à 11h00. Dans l'hypothèse d'un second tour, celui-ci se tiendra le même jour, de 15h30 à 17h30.

Deux sièges de sénateurs sont à pourvoir dans le département de la Haute-Marne, au scrutin majoritaire à deux tours. Pour être élu dès le premier tour, un candidat doit réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, les sénateurs sont élus à la majorité relative.

Les candidats doivent désigner, lors de leur déclaration de candidature, un remplaçant qui sera appelé à les remplacer comme sénateur dans les cas où le siège deviendrait vacant. Le candidat et son remplaçant sont obligatoirement de sexe différent.

Les **candidatures** seront déposées **uniquement sur rendez-vous** à la préfecture de la Haute-Marne à Chaumont, au bureau de la réglementation générale, des associations et des élections :

- du lundi 4 au jeudi 7 septembre 2023, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- le vendredi 8 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

La prise de rendez-vous s'effectue à l'adresse pref-elections@haute-marne.gouv.fr ou au **03.25.30.22.07**.

La déclaration de candidature est présentée, soit par le candidat, soit par un mandataire désigné par lui à cette fin. Elle est établie impérativement en double exemplaire. Il est précisé qu'aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par courriel, n'est accepté.

Les documents officiels nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature sont accessibles sur le site internet de la préfecture : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-vie-citoyenne/Elections/Elections-senatoriales-2023/Candidats-et-mandataires>

Le memento à l'usage des candidats aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 est également disponible sur le site internet de la préfecture à la même adresse.

Il est rappelé que, depuis le 1er mars 2023, les candidats peuvent déclarer un mandataire financier, chargé de la tenue de leur compte de campagne.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE – 03 25 30 22 54/ 06 86 80 52 55